

PALMARÈS 2021

des projets de fin d'études

REVITALISATION DES CENTRES
DES VILLES PETITES ET MOYENNES

[Ré]habitons les petites et moyennes villes

→ PRIX 2021 ET PRIX « RURALITÉS » PROJET 24

Un projet polymorphe qui prend racine dans une analyse fine de l'existant et des lieux s'inscrivant dans l'héritage des communs du village de Luzier. Le jury a particulièrement apprécié le soin apporté à l'implantation des édifices et leur rapport au déjà-là du village.

La proposition est très intéressante sur les nouvelles fonctions communes dans un village utiles aux habitants d'aujourd'hui : espaces de travail, capacité d'accueil d'amis, espaces de rencontre entre villageois. Projet exemplaire et démonstratif, tant en terme programmatique que d'invention architecturale qui revendique une grande qualité architecturale pour les secteurs peu denses et des nouveaux usages contemporains pour un cadre de vie enviable.

→ PRIX ACV PROJET 33

Réponse sur un programme au cœur des problématiques Action Cœur Ville : permettre de conserver un cinéma en centre ville et l'envisager comme un programme déclencheur d'une restructuration d'un cœur d'îlot.

Le jury a particulièrement apprécié le processus de projet développé qui s'inscrit dans le réel avec l'implication des acteurs locaux.

(Le travail de l'équipe a été sélectionné pour être présenté lors des premières assises nationales des écoles d'architecture en table ronde avec l'intervention de Rollon Mouchel Blaisot et du SGAR Normandie)

→ PRIX PVD PROJET 5

Un projet manifeste qui s'empare de la question de la revitalisation du centre d'Angerville à l'échelle urbaine. Le projet propose une lecture renouvelée d'un territoire et croise éléments architecturaux et éléments territoriaux dans un même dessein.

Le jury a apprécié la capacité d'analyse dont témoigne ce travail investi sur les différentes échelles du projet de territoire, ainsi que les qualités d'expression graphique.

Jury co-présidé par Mme Christine Leconte, présidente du Conseil national de l'ordre des architectes et M. Jérôme Gutton, Directeur général adjoint de l'ANCT

Membres du jury :

Mme Emmanuelle Le Bris, M. Jean Guiony, Mme Vera Lizarzaburu, M. Luc Breuillé, M. Frédéric Bonnet, M. Nicolas Sanaa, M. Benoît Melon, M. Jean-Baptiste Marie

- PRIX MASSIF CENTRAL ET MENTION HABITAT/ACV PROJET 20

Un projet en plein cœur de ville qui recrée de véritables espaces publics dans un espace résultant de démolitions et insère plusieurs programmes de services et de logements.

Le jury souligne :

- la grande finesse apportée aux plans des logements, qui tirent parti de l'existant comme support d'une architecture contemporaine ;
- la qualité du travail en maquette ;
- les propositions de dé-imperméabilisation des sols en cœur de ville ;
- la proximité entre espace public et logement ;
- complexité programmatique.

→ MENTION FRICHES 25-26

Projet réalisé sur la friche d'une ancienne papeterie. Le jury a reçu plusieurs projets de qualité de réinvestissement de friches. Celui-ci nous a paru le plus respectueux de l'architecture existante avec des aménagements élégants mobilisant un système de construction modulaire en bois techniquement très abouti.

→ MENTION PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS 17-18

Programme d'importance majeure traitant des modifications d'un village très exposé aux risques naturels, visant à démolir des parties trop exposées, protéger certaines autres, mettre en place des aménagements capables de servir les situations d'urgence et les situations quotidiennes.

→ MENTION « INNOVATION ET ÉCONOMIE TERRITORIALE » 6

Le jury a souhaité saluer l'approche territoriale du projet qui prend racine dans une analyse du contexte social et économique du territoire du grand saint-émilionnais, en associant les fonctions saisonnières et les fonctions quotidiennes de la vie du quartier.

La proposition architecturale prend en compte l'existant qui est réhabilité, les sols qui ne sont pas étanchés, les éléments climatiques et l'économie des moyens mobilisés comme matériaux de conception architecturale. La démarche environnementale est très affirmée dans la réhabilitation, les matériaux, la relation « réversible » au sol pour les bâtiments neufs. Le jury a aussi apprécié la qualité du travail en maquette.